

Fiche Réflexe Porteurs Commande de CIMS « agents »



Oui peut détenir la CIMS?

Les ayants droits à la carte à puce nominative « agent » sont les personnels civils ou militaires de nationalité française, gérés par une Direction RH d'une Armées, Direction ou Services du Ministère des Armées





Ouels sont les préreguis pour détenir la carte?

- La commande de carte n'est possible que pour les agents concernés par le plan annuel de dotation (sites de contrôle d'accès et application clientes)
- Avoir les données suivantes vérifiées et mises à jour dans le SIRH :
 - Le nom, prénom, sexe, la date et lieu de naissance de l'administré, qui doivent correspondre à ce qui figure sur sa carte d'identité
 - Le NID ou le numéro Alliance
 - L'adresse postale de l'unité d'affectation
 - Une photo récente aux normes ICAO (norme passeport) Dimension exacte de 283 x 378 pixels en définition 300 dpi (format JPEG, *taille* ≤ 30 Ko)
- Avoir une fiche « Annudef » créée et mise à jour avec les mêmes données identités.

Comment se réalise la commande de ma carte?

En tant qu'agent, ce n'est pas moi qui décide de l'obtention d'une carte ou non. Cela dépend du plan annuel de dotation.



La demande initiale de carte est exécutée via l'outil de gestion de cartes par un opérateur de l'application CIMS



L'opérateur peut me contacter pour que je lui fournisse une pièce d'identité et la photo si nécessaire (si non transmise par flux)



L'Imprimerie Nationale fabrique et envoie la carte à l'opérateur de l'application qui sera chargé de me remettre la carte



L'Imprimerie Nationale m'envoie un code personnel d'identification en vue d'activer les certificats s'il s'agit d'une carte à puce avec contact



La cérémonie de remise et d'activation de la carte en face à face est obligatoire. Elle se réalise avec l'opérateur de l'application.





Fiche Réflexe Porteurs Remise et activation de la CIMS



Qui est concerné?

Tout porteur ayant reçu une CIMS « agent » ou une CIMS « extérieure » est concerné. 🕀



Comment récupérer ma carte?

 Dès réception de la carte, l'opérateur de l'application m'invite à me présenter sous 48h pour percevoir ma carte et activer mes certificats.

Comment fonctionne la cérémonie de remise de carte?

Prérequis





Cérémonie de remise et d'activation de la carte en face à face



- La remise est effectuée en face à face avec l'opérateur qui a commandé la carte.
- L'opérateur et le porteur sont responsables de la vérification de l'exactitude des données : je lui fournis une pièce d'identité afin de procéder à cette vérification.
- En cas d'erreur, la carte ne doit pas être remise, elle doit être invalidée puis renvoyée pour destruction. Les données doivent être mises à jour avant de procéder à la commande d'une nouvelle carte.
- Lors de l'activation, je signe les CGU que je m'engage à respecter.
- Je mémorise bien les questions/réponses qui serviront à débloquer la carte en cas d'oubli du code PIN choisi lors de l'activation.
- L'opérateur me remet le courrier présent avec la carte comportant une fiche d'information



Attention, le coût unitaire de la carte est important :

- Il est important de vérifier que les données sont les bonnes AVANT la commande
- Il est important pour le porteur de bien mémoriser son code PIN et les questions/réponses pour l'usage des certificats : en cas d'oubli il sera nécessaire de recommander une carte

Si je n'ai pas reçu de courrier de l'Imprimerie Nationale contenant mon code d'activation :



Si je n'ai pas été muté : Je signale l'anomalie à l'opérateur de l'application, qui traitera le sujet en lien avec l'Imprimerie Nationale.

Si j'ai été muté ou j'ai changé d'adresse depuis la demande de carte :



Je m'assure du suivi de mon courrier auprès de mon secrétariat. L'opérateur qui a commandé et réceptionnée ma carte est responsable de faire suivre la carte vers mon nouvel opérateur de rattachement et de mettre à jour mes données. Le cas échéant, je le contacte afin que le changement soit effectif.



Fiche Réflexe Porteurs Renouvellement des certificats

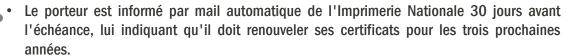


Qui est concerné? Sous quelle(s) condition(s)?

• Tout porteur d'une carte à puce nominative, une CIMS « agent » ou une CIMS « extérieure » est concerné, dont les certificats ont été activés 🚓

Quand dois-je effectuer ce renouvellement?

- Les cartes sont valables pour une durée de 6 ans,
- Les certificats sont valables pour une durées de 3 ans .



 Seuls les certificats d'authentification et de signature sont renouvelables. Le certificat de chiffrement expire au bout de 3 ans mais n'est pas renouvelable.

Comment mettre à jour mes certificats?

1 J'ai reçu le mail de l'IN et mes certificats avaient été activés lors de ma remise de carte



Un **RDV** doit être convenu dans les 48h avec l'opérateur de l'application pour procéder à l'opération. Je dois être en possession de ma carte et connaître mon code PIN. A défaut, je me souviens des questions et du mot de passe.

A défaut, je me renseigne auprès du gestionnaire RH de mon SAP Accueil actuel. Le renouvellement doit s'effectuer **en face à face**, au même titre que la cérémonie de remise.

- Je n'ai pas reçu le mail de l'IN
 Je me rapproche de l'opérateur de l'application qui a commandé ma carte
- Les certificats n'avaient pas été activés lors de ma remise de carte
 Il est dans ce cas impossible de les renouveler si j'ai reçu ma carte il y a plus de 3ans. Je me rapproche de
 mon opérateur pour initier une nouvelle demande de carte si je dois absolument utiliser les certificats
 CIMS dans mes fonctions actuelles
 - → Se référer à la fiche « Réception et Activation de ma CIMS »
- ⊕ ⊕ Se référer au module de formation présent sur le portail CIMS si nécessaire



Fiche Réflexe Porteurs Utilisation et précautions d'usage

Précautions d'usage

- La CIMS est strictement personnelle
- Le porteur doit respecter les conditions générales d'utilisation (CGU) qu'il a signé lors de l'activation de la carte



- La CIMS reste un support fragile, le porteur doit en assurer la protection et la conservation en permanence, et la manipuler avec soin lors des usages :
 - Toute torsion endommage la puce incrustée au sein de la carte
 - Ne par forcer l'insertion ou arracher la carte du lecteur
 - Transporter la carte dans un support rigide ou boitier « faradisé »
 - Ne pas la mettre au contact de l'eau

Services offerts par la carte*

- Contrôle d'accès aux emprises et installations du ministère
- Impressions sécurisées sur les imprimantes partagées
- Capacités de carte de paiement dans les cercles et Mess
- Authentification dans des applications telles que CIMS, Chorus, Source Solde
- Signature électronique
- Chiffrement des documents ou PJ (non utilisé actuellement)

Une carte a un coût important:

- Mémoriser ses codes PIN
- Activer les certificats

 - En prendre soin

*Mis en œuvre par les applications clientes

Que faire selon les différents cas d'usage?

En cas de dysfonctionnement de la carte

Je contacte un opérateur qui, après un premier diagnostic technique, peut se prononcer vers une demande de remplacement

Si ma carte arrive à date d'expiration

Je contacte un membre de la chaine de confiance CIMS qui réalise une demande de renouvellement dans l'outil de gestion des cartes si je fais toujours parti des ayants droits

Si je change de statut (civil/militaire-changement de catégorie) Je contacte un membre de la chaine de confiance CIMS qui réalise une demande de renouvellement

Restitution obligatoire de la

Renouvellement sous conditions

En cas de perte ou de vol

J'informe sans délai mon opérateur qui procède à la révocation de la carte. En parallèle, en cas de perte, je rédige un compte-rendu à ma hiérarchie, transmis à l'officier de sécurité et à l'opérateur. En cas de vol, j'ajoute le PV de déclaration de vol obtenu auprès des services de police ou gendarmerie.

Si je quitte le ministère (retraite ou fin de contrat) Je dois restituer ma carte lors du circuit départ, qui sera révoquée et détruit

Si mes certificats arrivent à échéance Je renouvelle mes certificats \bigoplus \bigoplus

- Révocation obligatoire de la carte, qui a pour effet d'invalider les certificats qu'elle contient
- Restitution de la carte auprès de l'AE (si possible) pour **destruction**

Si je suis muté(e) au sein du ministère

Je conserve ma CIMS et la fait enrôler si nécessaire dans les applications clientes utilisées dans mes nouvelles fonctions, et m'assure de la disponibilité du matériel.

8 Si je extérieur au MINARM et parfois réserviste opérationnel J'utilise ma CIMS «agent » pendant mes périodes de service régulier ✓ Je garde ma carte

- Cas particulier: Cette disposition ne s'applique pas pour les personnels admis en deuxième section des officiers généraux ou des contrôleurs généraux qui conserveront leur carte
- 🕀 进 🏻 Se référer à la fiche « Renouvellement des certificats »